



SuisseMED@P

Rapport 2018

Sommaire

1	Remarques préliminaires	2
2	SuisseMED@P	2
2.1	Art. 72 ^{bis} du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI)	2
2.2	Convention concernant l'établissement d'expertises pluridisciplinaires pour évaluer les droits à des prestations de l'assurance-invalidité	2
2.3	Centres d'expertises habilités en 2018.....	2
3	Éléments statistiques sur SuisseMED@P en 2018	3
3.1	Mandats déposés et mandats attribués	3
3.2	Disciplines sollicitées	5
4	Rapports des centres d'expertises habilités	6
5	Annexe	6

1 Remarques préliminaires

Le rapport sur les expertises médicales pluridisciplinaires dans l'assurance-invalidité (AI) rend compte de manière complète tant de l'attribution des différents mandats émis par l'AI que de l'activité de chaque centre d'expertises.

Un tel rapport est désormais publié chaque année. L'AI satisfait ainsi à l'une des injonctions que le Tribunal fédéral avait formulées dans deux décisions incitatives¹ portant sur l'attribution d'expertises pluridisciplinaires. Une telle transparence faisait défaut jusqu'à présent dans ce domaine : ce rapport constitue un élément de plus permettant de vérifier le respect des procédures de l'Etat de droit.

2 SuisseMED@P

2.1 Art. 72^{bis} du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI)

L'art. 72^{bis} du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI) garantit que seuls les centres d'expertises médicales remplissant les conditions de qualité définies dans une convention conclue avec l'AI (agissant par l'intermédiaire de l'OFAS) sont encore habilités à établir des expertises pluridisciplinaires pour l'AI ; il est entré en vigueur le 1er mars 2012. Il est de plus inscrit à son al. 2 que l'attribution des mandats d'expertise pluridisciplinaire doit se faire de manière aléatoire.

2.2 Convention concernant l'établissement d'expertises pluridisciplinaires pour évaluer les droits à des prestations de l'assurance-invalidité

Sur la base de la convention conclue avec l'OFAS, les centres s'engagent à réaliser, sur mandat des offices AI cantonaux, des expertises médicales pluridisciplinaires conformément à l'art. 72^{bis} RAI. Ces expertises comprennent au moins trois spécialités ou disciplines médicales. Elles incluent tous les examens utiles pour obtenir les informations dont l'AI a besoin pour arrêter sa décision, et ce dans le respect des critères de qualité. Pour ce faire, les expertises se basent sur la notion de maladie selon l'état actuel de la science médicale, sur les lignes directrices actuelles en matière d'expertises et sur la jurisprudence applicable.

Les centres garantissent que les expertises seront menées dans le respect des décisions du Tribunal fédéral et des lignes directrices en matière d'expertises reconnues par l'ensemble des spécialistes. Par ailleurs, les centres d'expertises garantissent que leurs experts sont titulaires d'une formation de spécialiste reconnue en Suisse, qui peut aussi avoir été obtenue à l'étranger. De leur côté, les experts doivent suivre régulièrement des cours de formation continue en médecine des assurances et bénéficient tous d'une expérience en médecine clinique. Les ressortissants étrangers qui travaillent en tant qu'experts pour les centres d'expertises doivent avoir une bonne connaissance des exigences médico-assurancielles auxquelles toute expertise effectuée pour l'AI doit répondre. Le responsable médical du centre d'expertises et les experts doivent disposer des autorisations nécessaires pour exercer leur activité.

Les centres sont tenus de rédiger chaque année un rapport à l'intention de l'OFAS et de lui fournir des indications sur leur organisation et sur la réalisation des expertises. En outre, ils doivent informer l'OFAS de tous les changements intervenant dans leur direction médicale ou administrative, de l'engagement de nouveaux experts (pour vérification de leur formation et obtention des autorisations) et des événements pouvant influencer sur la réalisation des expertises (plaintes, procédures disciplinaires, etc.).

2.3 Centres d'expertises habilités en 2018

En 2012, lorsque SuisseMED@P a été mise en place, les centres d'expertises qui avaient signé la nouvelle convention tarifaire étaient au nombre de 18, nombre qui a augmenté chaque année, si bien qu'à la fin de l'année 2018, 31 centres d'expertises au total étaient habilités à établir des expertises pluridisciplinaires pour l'AI.

¹ ATF 137 V 210 et 138 V 271

La liste complète des centres d'expertises agréés est accessible sur le site Internet de l'OFAS². Fin 2018, les centres suivants pouvaient effectuer des expertises pluridisciplinaires pour l'AI :

- ABI Ärztliches Begutachtungsinstitut GmbH, 4058 Bâle
- Asim, 4031 Bâle
- BEGAZ GmbH, 4102 Binningen
- MEDAS Interlaken GmbH, 3800 Unterseen
- MEDAS Oberaargau AG, 4900 Langenthal
- MEDAS Zentralschweiz, 6003 Lucerne
- Medizinisches Zentrum Römerhof (MZR), 8032 Zurich
- Medexperts AG, 9000 Saint-Gall
- Zentrum für medizinische Begutachtung (ZMB), 4052 Bâle
- Zentrum für versicherungsmedizinische Begutachtung GmbH, 3008 Berne
- Zentrum für Interdisziplinäre Medizinische Begutachtungen AG (ZIMB), 6430 Schwyz
- SMAB AG, 3010 Berne
- SMAB AG, 9000 Saint-Gall
- Medizinisches Gutachterzentrum Region St. Gallen GmbH (MGSG), 9400 Rorschach
- PMEDA AG, 8038 Zurich
- GA eins GmbH, 8840 Einsiedeln
- Schulthess Klinik, Gutachtenszentrum, 8008 Zurich
- medaffairs ag, 4020 Bâle
- Neurologie Toggenburg AG, 9630 Wattwil
- MGB Basel GmbH, 4051 Bâle
- estimed AG, 6340 Baar
- MediCore AG, 7310 Bad Ragaz
- Servizio Accertamento Medico, 6500 Bellinzona
- CEMed SA, 1260 Nyon
- Clinique romande de réadaptation (CRR), 1951 Sion
- Policlinique Médicale Universitaire (PMU), 1011 Lausanne
- BEM Bureau d'Expertises Médicales-Vevey, 1800 Vevey
- Centre d'expertises médicales, Hôpital du Valais, 3960 Sierre
- CEMEDEX S.A., 1700 Fribourg
- CEML Centre d'expertise médicale Lancy, 1213 Petit-Lancy
- SMEX SA, Crêt-Tacconet 12A, 2000 Neuchâtel (nouveau)

Au cours de l'année 2019, la coopération avec la Clinique Schulthess, MGB Basel GmbH et le Centre d'expertises médicales de l'hôpital du Valais prendra fin car ces centres n'ont réalisé aucune expertise pour l'AI depuis plusieurs années.

3 Éléments statistiques sur SuisseMED@P en 2018

3.1 Mandats déposés et mandats attribués

En 2018, les offices AI ont déposé 4437 nouveaux mandats d'expertise pluridisciplinaire sur la plateforme SuisseMED@P. Quelque 74 % des mandats attribués provenaient de Suisse alémanique, 22 % de Suisse romande, et 4 % de Suisse italienne.

	Suisse alémanique	Suisse romande	Suisse italienne	Total
Mandats déposés en 2018	3123 (71 %)	1120 (25 %)	194 (4 %)	4437 (100 %)
Mandats attribués en 2018	3194 (74 %)	947 (22 %)	194 (4 %)	4335 (100 %)
Mandats en attente	0 (0 %)	329 (99.7 %)	1 (0.3 %)	330 (100 %)

² www.ofas.admin.ch > Assurances sociales > Assurance-invalidité AI > Informations de base & législation > Organisation de l'AI > Les expertises médicales de l'AI

En 2018, 4335 expertises au total ont été attribuées aux 31 centres d'expertises agréés, soit 17 % de moins que l'année précédente (5232). Le nombre d'expertises attribuées a diminué en Suisse alémanique (- 941) et a progressé en Suisse romande (+ 90), grâce à une augmentation des capacités. Au Tessin, il a diminué d'environ 46 unités par rapport à l'année précédente.

Fin 2018, 330 mandats étaient en liste d'attente et restaient donc à attribuer (+26% par rapport à l'année précédente). La région touchée par le manque de capacités demeure la Suisse romande, où les délais d'attente restent par conséquent plus longs. Il est néanmoins réjouissant de constater que, fin 2018, il n'y a pas de mandat en attente en Suisse alémanique et un seul en Suisse italienne.

Attribution par centre d'expertises en 2018 par rapport à 2017

Centre d'expertises	Mandats attribués			
	2017		2018	
ABI Ärztliches Begutachtungsinstitut GmbH,	669	12.79%	434	10.01%
Zentrum für medizinische Begutachtung (ZMB)	390	7.45%	257	5.93%
Servizio Accertamento Medico SAM	248	4.74%	217	5.01%
PMEDA AG	332	6.34%	203	4.68%
medexperts ag	453	8.58%	247	5.7%
SMAB BE AG	242	4.62%	244	0.55%
Zentrum für versicherungsmedizinische Begutachtung GmbH	139	2.66%	164	3.78%
BEGAZ GmbH	317	6.06%	235	5.42%
CEMed SA	273	5.22%	136	3.14%
Asim	252	4.82%	294	6.78%
MEDAS Zentralschweiz	141	2.69%	103	2.38%
SMAB SG AG	153	2.92%	179	4.13%
Zentrum für Interdisziplinäre Medizinische Begutachtungen AG (ZIMB)	49	0.94%	81	1.87%
Medizinisches Gutachterzentrum Region St. Gallen GmbH (MGSG)	93	1.78%	52	1.2%
MEDAS Interlaken GmbH	125	2.39%	97	2.24%
Medizinisches Zentrum Römerhof (MZR)	84	1.6%	70	1.61%
Clinique romande de réadaptation (CRR)	182	3.48%	169	3.9%
Policlinique Médicale Universitaire (PMU)	153	2.92%	141	0.33%
Neurologie Toggenburg AG	59	1.13%	45	1.04%
GA eins GmbH	9	0.17%	6	0.14%
MEDAS Oberaargau AG	7	0.13%	31	0.72%
Estimed AG	429	8.2%	284	6.55%
CEMEDEX SA	236	4.51%	375	8.65%
MediCore AG	37	0.71%	109	2.51%
Medaffairs AG	147	2.81%	36	0.83%
BEM Bureau d'Expertises Médicales-Vevey	6	0.11%	10	0.23%
Centre d'expertise médicale Lancy CEML	7	0.13%	15	0.35%
SMEX SA	--	--	100	2.31%
	5232		4335	

3.2 Disciplines sollicitées

Tout mandat d'expertise pluridisciplinaire émis pour l'AI requiert une évaluation de médecine interne générale et des expertises partielles d'autres domaines de spécialisation (au nombre de deux ou plus). Près d'un tiers des expertises pluridisciplinaires comprennent deux domaines de spécialisation, et la moitié environ en cumulent trois.

	Nombre de disciplines médicales			
	2017		2018	
3 disciplines	1534	29.3%	1313	30.3%
4 disciplines	2561	48.9%	1970	45.4%
5 disciplines	911	17.4%	798	18.4%
6 disciplines	195	3.7%	189	4.4%
7 disciplines	26	0.5%	48	1.1%
8 disciplines	5	0.1%	15	0.3%

Le tableau suivant indique en détail la fréquence à laquelle les disciplines médicales sont sollicitées dans les expertises. La médecine interne générale est présente dans chaque cas en tant que discipline décrivant le cadre de toute expertise pluridisciplinaire ; la psychiatrie figure aussi dans presque toutes les expertises (95 %). Dans la moitié des cas, la rhumatologie (55 %) et la neurologie (50 %) sont demandées.

Disciplines médicales	Attributions	
	2017	2018
Médecine interne et générale	5232	4335
Psychiatrie et psychothérapie	4838	4136
Rhumatologie	2437	2396
Neurologie	2871	2188
Chirurgie orthopédique	1714	1400
Neuropsychologie	1236	1090
Cardiologie	350	311
Pneumologie	295	271
Oto-rhino-laryngologie	188	197
Gastro-entérologie	231	186
Ophtalmologie	155	151
Oncologie	159	129
Endocrinologie / diabétologie	101	99
Dermatologie et vénéréologie	87	83
Neurochirurgie	54	64
Chirurgie	86	60
Angiologie	66	58
Gynécologie et obstétrique	84	57
Chirurgie de la main	76	50
Urologie	67	46
Infectiologie	25	40
Néphrologie	37	29
Evaluation de la capacité fonctionnelle (ECF)	39	26
Médecine physique et réhabilitation	6	11
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	8	6
Médecine du travail	1	3
Chirurgie maxillo-faciale	9	2

L'expérience montre que l'offre en experts médicaux qualifiés est très limitée en Suisse. En conséquence, selon les disciplines sélectionnées ou la région linguistique concernée, les durées d'attente peuvent être relativement longues. Par ailleurs, certains centres d'expertises peuvent se voir attribuer davantage de mandats en raison des capacités qu'ils peuvent mettre à disposition.

4 Rapports des centres d'expertises habilités

Seuls les rapports des centres d'expertises qui étaient actifs sur la plateforme SuisseMED@P tout au long de l'exercice 2018 sont pris en compte ici.

Le rapport de chaque centre a été signé à tout le moins par la directrice ou le directeur habilité/e à signer en vertu du règlement de signature remis par le service du personnel. La signature atteste l'exactitude des indications fournies. Elle garantit en particulier que la liste des experts est exhaustive et que les experts exerçant pour l'institution ont la formation, l'autorisation et le titre requis.

5 Annexe

Rapports de chaque centre d'expertises